

## LE PROJET ASH D'ETABLISSEMENT

### Quelques rappels, définitions...

**ASH** : **A**daptation scolaire et **S**colarisation des élèves en situation de **H**andicap

L'**A**daptation **S**colaire  
concerne

**tous** les établissements,  
**tous** les enseignants,  
**tous** les élèves

La **S**colarisation des élèves en  
situation de **H**andicap  
concerne

**tous** les établissements,  
**tous** les enseignants qui  
accueillent un élève en  
situation de handicap

Voilà pourquoi on parle de « **ASH, Affaire de tous** »

✓ **Ecole inclusive** : le concept d'école inclusive est au cœur des réflexions actuelles. Ce n'est pas l'enfant qui doit s'adapter à l'école, mais l'école qui doit s'adapter pour permettre à chaque enfant d'y étudier dans de bonnes conditions quel que soit sa difficulté ou son handicap.

✓ **Le projet pédagogique d'établissement** : c'est la déclinaison pédagogique du projet éducatif visant la réussite de tous les élèves.

↳ Son pilote : le chef d'établissement

↳ Une volonté : inscrire la démarche ASH dans sa pratique professionnelle, en développant la compétence n°6 « prendre en compte la diversité des élèves » du référentiel de compétence de professeur d'école.

↳ Des outils pour son élaboration :

- ↳ Une analyse « objective » : fichier tableau de bord
- ↳ Hiérarchiser les aides (conférence pédagogique M.O. Plançon)
- ↳ Repères pour l'aide aux élèves en difficulté : rôle et place des enseignants spécialisés

↳ Des ressources humaines :

- ↳ L'enseignant spécialisé
- ↳ La psychologue de l'éducation

↳ La mise en œuvre :

- ↳ professionnaliser les conseils de cycle
- ↳ Une démarche ASH : changer de regard, travailler en équipe, oser une réponse adaptée...